Jean Claude Fabre

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1693.

Né à Paris , le 25 avril 1668

Mort à Paris (St. Honoré) , le 22 octobre 1753

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir : <u>Batterel</u> : II, 276.

<u>Bicaïs</u> : II, 619.

<u>Adry</u> : II, 177-181 et VI, 193

<u>Bonardi</u>, 317-318, 319.

<u>Chaudon et Delandine</u> : Diction. universel.

<u>Richard et Giraud</u> : Biblioth. sacrée.

2 imprimé

Pour que ça change

URGENT

Monsieur

Bonnardel Emile

2 Imp. St Eustache

PARIS-1er

Fabre

— Istoria ecclesiastica. Firenze 1766-67 - 25 vol in 4

— Lo stesso, continuata del P. Fabre, trad. da G. Gozzi
50 vol in 25 più 1 d'indice. Brescia 1825-32

M.M - 610, page 224 N 1296 =

Le Conf Jean Claude Fabre sous diacre

né à Paris 25 ans

fils de

congédié en 1709

Humanités, 3 ans philo, 3 ans théol à Paris

a enseigné dans la 2e à S. Quentin

Entré à Paris le 1 vêtu le 20 mars 1693

Pension 300# Inst. 150# pour son entretien sur son titre clérical

Bibl. Mazarine
274 A
12

15 Goujet répond par une

Lettre d'un laïque d'Aux à Monsieur B... laïc (~~[illegible]~~)
au sujet de l'article 70 des Mémoires de Trévoux pour le mois de
juillet 1735 in 4 de 12 pages

à la fin : A.A... ce 12 juillet 1735
Il y est question du P. Fabre et de l'Oratoire

le P. Bougeant répliqua

— Goujet fit alors réimprimer sa lettre en Hollande en un in-12
de 22 pages.

14 bis =

En tête du 33 volume de l'Histoire de Fleury, continuée par le P. Fabre Paris, Emeri, Sangrin et Martin, 1734, ~~in 4° de 60 pages~~, Goujet plaça un

. *Discours sur le renouvellement des études et principalement des études ecclésiastiques depuis le XIV siècle*. in 4° de 60 pages

— *Le même* dans la suite des Discours de Fleury, 1763, in 12

" On trouve ce discours dans la continuation de l'Histoire ecclésiastique par le P. Fabre que Goujet avait
" beaucoup aidé. Goujet est bon dans cette continuation. Mais il n'aurait pas pu figurer à côté des discours
" de Fleury (Chaudon Delandine)

Les *Mémoires de Trévoux*, juillet 1735 attaquent ce discours

Fabre

Munich mss Hist. eccles. n° 1226-27
2 v. in 4°.

Lille Dict. des cas de conscience de Paris
Grignard 1738 2 v f° (n° 743 à voir.)
Le père éd. est de 1733.

Fabre dict franc
Ouest
1789   1719 Rouen
20 in fol.   2 vol in fol.
Latin français Lyon 1715

Ld 39

523

Comptes rendus sur les établissts

des Jésuites

Lettre de M. l'abbé Goujet, chanoine de S. J. de l'Hôpital

sur les ouvrages du P. Fabre de l'Oratoire continuateur de l'Hist. ecl. de Fleury

datée du 1 X 1753 4 pages

à la page 60 du tome LXXI janvier 1764

du Journal de Verdun

et dans la dernière édition de Moréri

plus exact

Bibl Nle
L^{2}_{c}
62

1753

Fabre. L'édition de Fleury-Vidal 1836, 6 in 8°, n'a pas la continuation du P. Fabre.

14

Goujet avait préparé une continuation de l'Histoire de Fleury. Mais 2 volumes de celle du P. Fabre, de l'Oratoire, ayant paru et ayant été rapidement épuisés, Goujet fit la 2e édition de ces 2 volumes, et, ajoute-t-il, il ne parut plus aucun volume de cette continuation sans "qu'il l'ait presque refondu avant l'impression", excepté les 2 derniers volumes qui furent saisis, dit-on, à l'instigation des Jésuites et transportés à la Bastille. Ils n'en sortirent qu'avec des altérations nombreuses et défense fut faite en même temps de continuer l'ouvrage

Cl. Fleury : Histoire Ecclésiastique jusqu'en 1414 avec la continuation jusqu'en 1595 par le P. J. Cl. Fabre et Goujet

Paris, 1720 - 1758, 40 vol. in 12, y compris 4 volumes de Tables,

1720 ou 37 vol. in 4, Paris 1758

Bibl. de Bruxelles
H 15454 - 55

~~[illegible]~~

Voir Barbier p. 86

~~Des cartons furent imposés~~

~~Goujet : Mémoires et lettres au sujet des cartons~~

~~journal des savants, édit. de Hollande 1750~~

~~publié sans la participation de Goujet~~

1737 | Réponse à l'article 70 des Mémoires de Trévoux

Paris, Guillau, 1737, in 8

au sujet de cette réponse revoir Morbi

?

Maz.
Cat. du n^au fonds
ancien n°:
(36844. 1p.)

Fabre Jean Claude

Catalogue des livres
et Estampes
du Cabinet du R. P.
Fabre prestre de l'Oratoire
dt la vente se fera ..... d'une des
salles des Couvent des R.R. PP Augustins
le Lundy 17 Juin 1754 et jours suivans
A Paris chez Musier quay des
Augustins MDCCLIV in 4°

65 pages.
(les prix de vente sont notés à
l'encre.)

Jean Claude Fabre

(Lelong : IV Suppl 11112 xx

Eloge de Jean Claude Fabre, prêtre de l'Oratoire par Goujet : Journal de Verdun janvier 1754

Fabre (Jean Claude)

Né à Paris le 25 avril 1668

Écrivain

+ le 22 8bre 1753

1693
25
———
1668

Voir Moreri

———

— reçu S. Pierre le 31 mars 1693 à 25 ans après avoir fait 3 ans de philosophie et 3 ans de théologie à Paris et avoir enseigné 2 ans la seconde à St Quentin.

———

Sorti en 1693 fut exclus en 1709 pour le Dictionnaire de ...

———

a donné:

— une édition du Dict. de Richelet. 2 vol. in f°

— traduction de Virgile - 2 in 12

— Dictionnarium Latino-Gallicum

———

Il avait enseigné la philosophie à Toulon

———

— continuation de l'hist. Eccl. de Fleury depuis le 20e vol. ~~exclus~~ jusq. au 36e inclusiv.

— traduct. de Phèdre.

Jean Claude Fabre de Paris (1668 - 1753)

+ continuation de Fleury Paris 1710 et 14, 16 vol in 12 et in 4
nouvelle édition 1777
+ Dictionnaire latin et français Lyon 1706 in 8
+ Edition du Dictionnaire de Richelet Lyon 1709 2 vol in f°
pour le détail des éditions de ce dictionnaire voir
Moreri 2 suppl II 363
Quérard III, 52
+ Entretiens de Christine et de Pélagie sur la lecture de l'Ecrit Ste Douai 1715 in 12
+ Traduction de Virgile 1741, 4 vol in 12, Lyon 1721, 3 vol
+ Traduction des fables de Phèdre, Paris, 1728 in 12
+ Edit. des Métamorphoses d'Ovide, in 12
+ Un abrégé latin de la fable
+ abrégé de l'histoire ecclésiastique en mss
+ Table de la trad. franç. de l'histoire de de Thou in 4
+ Appendix de Diis Paris 1726 in 12

voir Barbier 21276
son Eloge par Goujet dans le Journal de Verdun de janvier 1754

ÉGLISE SAINT-EUSTACHE

Dimanche 24 Novembre 1935, à 14 h. 30

FÊTE TRADITIONNELLE DE

SAINTE-CECILE

NEFS LATÉRALES

ENTRÉE POUR UNE PERSONNE

par le Portail de la rue du Jour

Fabre

Jean Claude Fabre

Né à Paris en 1668, mort en 1753

Voir :

Goujet Éloge de Fabre dans le Journal de Verdun : janvier 1754

Nouvelles Ecclésiastiques :

Moréri :

Barbier

Quérard

+ Dictionnaire français de Richelet, nouvelle édition. Lyon 1704 2 vol. in f°.
+ Le même. Amsterdam, Jean Elzevier 1709 2 in f° de (XVI)-614-134-20 et 302-375-6 pages.
Voir pour le détail des éditions Moréri : 2e suppl. II. p. 363.
Le P. Fabre fut exclus de l'Oratoire pour cette édition ; mais il fut admis plus tard à y rentrer.

+ Dictionnaire latin et français. Lyon 1706 in 8°.

+ Entretiens de Christine et de Pélagie, maîtresse d'école, sur la lecture des épîtres et des évangiles des dimanches et fêtes. S.L. 1718 in 8° de 83 pages.

+ Second entretien de Christine et de Pélagie, maîtresses d'école sur la Constitution Unigenitus. S.L. 1719 in 8° de 86 pages.

+ Oeuvres de Virgile traduites en français avec le texte à côté et des notes critiques et historiques. Lyon. chez Louis de Claustre 1721. 4 vol. in 12 de (XXII)-367-(XXXII)-433 - (XXX)-331 - (XXVIII)-277 pages.

+ Les mêmes. Lyon 1741 4 vol. in-12.

+ P. Ovidii Nasonis Metamorphoseon libri XV expurgati, cum interpretatione, notis et appendice de diis et heroibus poeticis. Nova editio accuratissima. Parisiis, sumptibus fratrum Barbou, via Jacobaea, sub Ciconiis 1725 2 vol. in 12 de (VI)-352 - et (XVI)-306 pages.

+ Appendix de diis et heroibus : Paris 1726 in-12. Extrait de l'ouvrage qui précède — Barbier N° 21276.

+ Les mêmes. Paris. Brocas 1742 2 vol. in 12. Edition toute différente, disent Barbier et Quérard, de celle qu'a donnée le P. Jouvency, S.J. « Dans le « dernier chapitre, au lieu de citer des auteurs jésuites, on renvoie à l'excellent « ouvrage du P. Thomassin, de l'oratoire : Méthode d'étudier..... les poètes. »

L'édition de 1725 est la première, quoiqu'en dise le titre (Nova editio)

+ Phaedri, Augusti Caesaris liberti, fabularum aesopiarum libri V, interpretatione et notis illustravit Petr. Danetius academicus. Nova editio emendata, notis selectissimis, appendice ad ejusdem fabulas, Publii Syri aliorumque veterum sententiis aucta. Parisiis ap. fratres Barbou 1726 in-4°.

+ Les mêmes. Paris. J. Barbou, 1753 in-12.

+ Les fables de Phèdre en latin et en français (augmentées de plusieurs fables et des sentences de P. Syrus) traduction nouvelle avec des notes critiques, morales et historiques. Paris. Barbou 1727 in-12.

Il y a des exemplaires avec la date de 1728.

Il a édité, d'après Quérard :

+ Dictionnaire des cas de conscience de Lamet et Fromageau. Paris. Coignard 1733 2 vol. in f°.

+ Continuation de l'Histoire Ecclésiastique de M. Fleury. Paris. 1780 et suiv. 16 vol. in 4° et in-12.

+ La même 1777 (?) Et dans la plupart des éditions postérieures de Fleury.

+ Le Discours sur le renouvellement des études n'est pas de lui. Nouv. Ecl. 1735 p. 142.

+ Catalogue des livres et estampes du cabinet du R. P. Fabre, prestre de l'oratoire, dont la vente se fera dans une des salles du couvent des R. R. P. P. Augustins le lundi 17 juin 1751 et jours suivants. Paris, chez Musier, quai des Augustins 1754 In-4° de 65 pages.

Fabre (J^n Cl.)

olonia.
Dict.
livres
énistes,
I.
455 et
uiv.

DeColonia Dict. des livres jansénistes I, 455 et suiv.

Discours mis à la tête du 33^e vol. de la continuation de l'hist. eccl. de Fleury, par le P. Fabre de l'Or. 1736 depuis l'an 1562 jusqu'en 1563

Colonia cite dans ce discours deux propositions condamnées

Et c'est ce même P. Fabre, continuateur de M. Fleury qui dans le livre 31 p^e 76, liv. 130 pp. 522 et 523 du T. 26. éd. in 12 de 1727 a commis une plaisante méprise en traduisant ces paroles d'Erasme qui voulait mettre l'écriture entre les mains de tout le monde: Me autore, sacros libros leget Agricola, leget Faber, leget Latomus. Il a pris ces noms de leget Latomus. Il a pris ces noms de profession pour des noms d'homme et a traduit ainsi: il sera cause qu'agricola, que Faber, que Latomus liront les livres saints.

Il lui fut défendu de continuer l'hist. de Fleury. – – –

On dit qu'il y a une

Histoire Ecclésiastique, manuscrite, au musée de Munich.

Voir le catalogue à la Bibliothèque Nationale.

Bicaïs = Notice de l'Oratoire de France { Mss. d'Aix, T. II, p. 619. Copie de la Bib. Nle, T. III, p. 110.

Jean Claude Fabre, fils d'un habile chirurgien de Paris, vint au monde le 25 avril 1668, fit ses études avec succès, et suivant le goût qu'il avait pour les lettres, il accepta une classe d'humanités au collège de St Quentin en Picardie. Il étudia ensuite en Sorbonne où il prit le baccalauréat. La Congrégation de l'Oratoire avait toujours eu pour lui beaucoup d'attrait. Y étant entré à 25 ans, sa conduite y a toujours été régulière, uniforme et convenable au genre de vie qu'il avait embrassé. Sa piété a été constante et la bonté de son caractère l'a fait estimer de tous ceux qui l'ont connu. Après avoir enseigné la philosophie dans plusieurs collèges, il professa la théologie à Riom et au séminaire de Lyon; mais une édition qu'il donna en 1709 du dictionnaire de Richelet vint troubler son repos. Il avait inséré fort inutilement dans ce dictionnaire 991 articles de religion sur des matières contestées et il avait prodigué les plus grands éloges aux écrivains de Port-Royal sans en donner à leurs adversaires. Cette imprudence l'obligea de s'absenter pendant 5 ans de l'Oratoire, où il revint en 1715 et fut envoyé à Douai, puis à Montmorency. Il était dans cette dernière localité en 1723 lorsque la mort enleva l'abbé Fleury à la république des lettres. Cet écrivain avait laissé son Histoire ecclésiastique au 20me volume. Il s'agissait de trouver un continuateur de cet excellent ouvrage. Le P. Fabre se présenta et il ne craignit point d'entreprendre un travail qui demandait des talents peu communs. On ne peut pas dire, sans blesser la vérité, qu'il en fut dépourvu lui-même. C'était un homme qui avait cultivé avec succès l'éloquence de la chaire et les historiens sacrés. Il avait une mémoire des plus heureuses et des connaissances fort variées et très étendues. Son esprit se pliait facilement à tous les genres d'études. Son ardeur pour le travail était fort vive et rien ne pouvait le distraire; mais il s'en faut bien qu'il fût en état d'écrire comme l'illustre auteur qu'il se chargeait de remplacer. Il l'entreprit néanmoins; et, pour être plus à portée des secours dont il avait besoin pour l'exécution de son dessein, il allait souvent à Paris, où il se fixa ensuite et s'y occupa tout de bon de la continuation de l'histoire ecclésiastique dont il publia 16 volumes in 4° depuis 1726 jusqu'en 1738.

Il avait poussé plus loin son travail; mais les deux derniers tomes ayant été changés en quantité d'endroits par des mains étrangères et lui ayant été défendu d'ailleurs de donner de nouveaux volumes, la suite a resté dans son portefeuille. Cette défense fut obtenue, à ce qu'on croit, par les Jésuites qui craignaient d'être dépeints d'une

manière désavantageuse dans le compte que l'Oratorien se proposait de rendre de ce qui s'était passé dans les congrégations de auxiliis établies pour l'examen du nouveau système de Molina sur la grâce.

Le P. Fabre, accoutumé à mener une vie retirée et appliquée, embrassa d'autres objets d'occupation dont il fit, le reste de ses jours, son amusement et ses délices. Il mourut dans la maison de la rue St Honoré le 22 oct. 1753, âgé de 85 ans ½. Ses moeurs étaient celles d'un homme que le goût de l'étude et de la piété a retiré du monde. Il était plein de douceur, de franchise et de modestie. Si ses productions ne sont pas excellentes, il n'avait pas la vanité de le croire et il supportait la critique que les auteurs aiment si peu.

Voici ses ouvrages:

(1 – Nouvelle édition du Dictionnaire de Richelet, corrigée et augmentée. Lyon, sous le nom d'Amsterdam, 1709, 2 in f°.

Comme il y a dans cette édition plusieurs articles qui regardent les matières de théologie contestées et qu'il se trouva d'ailleurs d'autres morceaux trop satyriques, M. Madot, évêque de Belley, la fit supprimer, comme étant remplie, disait-il, des erreurs du temps et l'éditeur, ainsi qu'on l'a dit, fut obligé de s'absenter de sa Congrégation. M. Joly, chanoine de la Chapelle aux riches, de Dijon, parlant de cet évènement (Eloges de quelques auteurs français) ajoute que le P. Fabre a avoué à un de ses confrères que l'article grâce, tel qu'il se trouve dans la dite édition, n'était point de lui, mais d'un avocat qui l'y inséra, de même que plusieurs autres qu'on a désapprouvés.

(2 Les oeuvres de Virgile, traduites en français avec le texte à côté et des notes critiques et historiques sur les endroits qui ont besoin d'éclaircissements. Lyon, 1721, 4 vol in 12, dont on a donné une nouvelle édition en 1741.

Cette traduction n'est pas fort estimée d'un grand nombre de savants qui prétendent qu'elle est lâche, prolixe et guère au-dessus de celle de Martignac; mais Goujet (Bibl. française t. V. p. 187) en parle plus favorablement:
« Le traducteur n'a ni promis, ni donné une prose poétique; mais la sienne est pure, claire et coulante. On peut ajouter
« qu'elle ne manque pas d'élégance. Quand il a cru devoir expliquer Virgile autrement que les commentateurs et les
« interprètes, ce n'est qu'après s'être convaincu qu'il l'expliquait dans son vrai sens; mais, craignant encore de se tromper,
« il expose modestement, dans ses notes, les raisons qui l'ont déterminé au parti qu'il s'est cru obligé de prendre et par là il
« achève souvent de résoudre les difficultés, s'il en reste quelques-unes dans l'esprit de ses lecteurs. D'autres notes sont destinées à
« expliquer encore aux jeunes gens qu'il a eus principalement en vue, la fable, la géographie, l'histoire naturelle, autant que ces
« connaissances peuvent lui être nécessaires pour l'intelligence du poète. L'auteur avoue que, pour remplir son dessein, il s'est
« utilement servi de la traduction du P. Catrou, jésuite et de ses notes, aussi bien que de l'excellent travail du P. de La Rue,
« sur Virgile et il se fait honneur d'avoir puisé dans de si bonnes sources. »

(3 – Les fables de Phèdre en latin et en français, augmentées de plusieurs fables, avec des notes. Paris, 1728, in 12.

« Cette traduction, dit encore Goujet, est claire et exacte et d'une simplicité convenable à l'original. Les notes « peuvent être utiles aux commençants que le P. Fabre a en vue. Il a traduit aussi les 5 fables que Gudius avait fait « imprimer, d'après un manuscrit de Dijon. La préface est curieuse. L'auteur y donne l'histoire des travaux des critiques sur « les fables de Phèdre. »

(4 Generalis dictionarii latino-gallici epitome. Lugduni, 1740, in 4. Ce dictionnaire a été dressé sur les meilleurs auteurs classiques et on en a fait plusieurs éditions.

(5 Table de la traduction française de l'histoire du président de Thou, in 4.

(6 Entretiens de Christine et de Pélagie sur la lecture de l'Écriture sainte, brochure in-12, fort recherchée.

(7 Histoire ecclésiastique pour servir de continuation à celle de M. Fleuri. Paris, 16 vol. in 4 qui ont été publiés depuis 1726 jusqu'en 1738.

L'abbé Fleuri avait poussé son travail jusqu'à l'an 1401. Son continuateur reprit à cette époque et continua jusqu'en 1595. On convient assez généralement que le P. Fabre écrivait facilement mais sans élégance et sans exactitude. Il est bien inférieur pour l'onction du style et le choix des matières à l'écrivain qu'il continue. Il étend avec excès son travail et mêle à l'histoire ecclésiastique trop d'histoire civile. Goujet (Mémoires historiques et littéraires, p. 68) nous apprend que, lorsqu'il fut question de faire une deuxième édition des deux premiers volumes du P. Fabre, c'est-à-dire des tomes « 21 et 22 de l'ouvrage, on le pria de s'en charger. « Je fis, dit-il, beaucoup de changements et de corrections et les retranche-« ments les plus nécessaires aux deux volumes et depuis, il n'en a pas paru aucun du même auteur que je ne l'aye presque « refondu avant l'impression. La méthode du P. Fabre était singulière. Chacun de ses cahiers était toujours composé du même « nombre de feuilles; chaque page avait le même nombre de lignes et l'écriture conservait toujours le même caractère. « Quatre cahiers étaient destinés sans variation à former deux volumes d'impression. Nulle rature, par conséquent, point « de révision ..... Si on eût imprimé son ouvrage tel qu'il sortait de ses mains, au lieu de 16 volumes, on en aurait au « moins le double. Je n'ai jamais fait qu'un volume de ce qu'il comptait devoir en faire deux. J'aurais encore diminué « ce nombre, si les libraires m'en eussent laissé la liberté. Malgré mes retranchements, l'histoire civile y domine encore trop. »

Cependant, cette prolixité sur laquelle on s'est tant récrié, se trouve justifiée en partie dans le Journal des savants:

« Chaque chose est ici traitée avec une étendue assez proportionnée. L'on y montre en passant ce qu'il ne faut pas absolument « ignorer et l'on y expose en détail ce qu'il faut savoir à fond. Les faits historiques y sont liés, autant que le peut « permettre la méthode que l'auteur a suivie. On y voit des descriptions, des portraits, quelques réflexions politiques et « morales, qui pourtant y sont rares, étant presque toujours inutiles, pour un auteur intelligent. Les événements les plus

« profanes ont tant de liaison avec les faits purement ecclésiastiques ! Les intérêts de l'Eglise et du monde sont
» si mêlés ! La puissance temporelle et la puissance spirituelle dépendent si nécessairement l'une de l'autre, qu'écrire
» l'histoire de l'Eglise, c'est en quelque sorte écrire l'histoire universelle. C'est ce qui fait que dans cette continuation, ainsi
» que dans l'ouvrage de M. Fleuri, on trouve indirectement et en abrégé l'histoire de tous les royaumes chrétiens. »

Il est bon d'observer que le discours sur le renouvellement des études et principalement des études ecclésiastiques depuis le XIV siècle, qui commence le 30e volume est tout entier de M. Goujet, ainsi qu'il en avertit lui-même dans ses mémoires. (p. 71)

Le P. Fabre avait composé un Abrégé de l'histoire ecclésiastique qu'il a laissé manuscrit.

Il avait aussi commencé la Table du journal des savants, dont il se déchargea sur l'abbé Declaustre, à qui on est redevable, en grande partie, de cet utile ouvrage.

On trouve un éloge historique du P. Fabre par M. Goujet dans le journal de Verdun du mois de janvier 1754. Cet éloge est plus exact et plus complet dans la dernière édition de Moréri.

Adry = Bibl. des Ecrivains de l'Oratoire = (Bibl. Nle fonds fr. 25.682) T. II. p. 177 =

Jean Claude Fabre, né à Paris le 25 avril 1668 d'un père chirurgien distingué dans sa profession, fit ses études dans le lieu de sa naissance et embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique. Il était sous-diacre, bachelier en théologie de la Faculté de Paris et avait régenté la classe de seconde au collège de la ville de St Quentin au moins durant une année, lorsqu'il entra dans la Cong. de l'Oratoire. Il fit son année d'Institution à Paris. Lorsqu'elle fut achevée, suivant le privilège des bacheliers de la faculté de théologie de Paris qui entrent dans la Congrégation, on ne le chargea pas d'enseigner ni les humanités, ni la rhétorique dans aucun collège de l'Oratoire. On l'envoya tout d'un coup pour professer la philosophie à Rumilly en Savoie. Il remplit de suite une pareille chaire à Toulon, à Riom et au Mans où il eut pour collègue M. le Prince de Monaco, qui a été depuis archevêque de Besançon. Du Mans il fut envoyé à Nantes où il régenta encore la philosophie. Il sortit de cet exercice pour retourner à Riom où, pendant 3 années, il enseigna la théologie, ce qu'il fit encore pendant 3 autres années au séminaire de sa congrégation à Lyon. Etant dans cette ville, il mit au jour un petit dictionnaire latin et français in 8° qu'il avait dressé dans ses moments de loisir sur les meilleurs auteurs classiques et dont on a fait plusieurs éditions. Il en avait fait un autre beaucoup plus étendu et qui aurait composé 2 vol. in 4. Il l'estimait singulièrement et son dessein était d'abord de le faire imprimer ; mais le Novitius que M. Magnez donna vers ce temps-là, l'empêcha de mettre son travail au jour. Ce fut encore à Lyon et en 1709 qu'il donna une édition du Dictionnaire de Richelet, revue, corrigée et augmentée en 2 vol in f° qui parurent sous le titre d'Amsterdam. Voici ce qu'on lit sur ce sujet dans la Vie de Pierre Richelet qui fait partie des Eloges de quelques auteurs français donnés par M. l'abbé Joly, chanoine de la chapelle aux riches, 1742. in 8, p. 195.

« comme il y a dans cette édition de Richelet, dit M. Joly, plusieurs articles qui regardent les matières de théologie contestées,
» et qu'il s'y trouve d'autres morceaux trop satyriques, M. de Madot, pour lors évêque de Belley et depuis évêque de Chalon
» sur Saône, la fit supprimer comme remplie, disait-il, des erreurs du temps. Le vrai est que, si l'on fut mécontent de certains articles
» de ce dictionnaire, certaines gens ne le furent pas moins de ce que dans la liste des auteurs dont le P. Fabre s'était servi, il avait
» donné à MM. de Port-Royal des éloges qu'ils taxèrent d'excessifs et qu'il ne les avait pas prodigués aux adversaires de ces illustres
» écrivains. » L'abbé Joly ajoute « que le P. Fabre a avoué à un de ses confrères que l'article grâce, tel qu'il se lit dans cette édition
» n'était pas de lui ; mais qu'il avait été fourni par un avocat qui l'y inséra ; de même que plusieurs autres de ceux qu'on a désapprouvés.

Le P. Fabre fut obligé de sortir de la Congrégation et de se retirer à Clermont en Auvergne. Durant cet exil, n'ayant qu'un bien très médiocre, il se trouva réduit à se charger de l'éducation de quelques enfants et ne retirant pas encore de cet emploi de quoi pourvoir suffisamment à ses besoins, il eut recours au P. Letellier, jésuite, confesseur du roi, et ce Père lui fit tenir de l'argent jusqu'à 2 fois par le P. Recteur du collège de Clermont. Le P. Fabre rentra dans la Congrégation à la fin de 1715

Il se rendit à Douay par ordre de ses supérieurs. Ce fut là qu'il composa une petite brochure, qu'on a attribuée à d'autres, intitulée : Entretiens de Christine et de Pélagie, maîtresses d'école, sur la lecture de l'Ecriture Ste. Ce petit écrit est encore recherché. A la fin de 1723, il vint demeurer à Montmorency, après avoir prêché la même année la dominicale de l'Oratoire à Troyes. Car il prêchait qqfois et il avait du talent pour le ministère de la chaire.

Il fit ou acheva à Montmorency un abrégé de l'Histoire ecclésiastique qui n'a pas vu le jour et il y commença une Continuation de l'histoire ecclésiastique de l'abbé Fleury, dont il a donné 16 vol. in 4 et in 12, travail très étendu, qui engagea ses supérieurs à le faire venir à Paris dans la maison de S. Honoré où il a toujours vécu depuis.

Le discours sur le renouvellement des études ecclésiastiques qui est au commencement du XIII volume de la continuation, ou du 33e en comptant les 20 vol de l'abbé Fleury, est l'ouvrage de l'abbé Goujet, à qui le manuscrit de la continuation même du P. Fabre, a toujours été remis avant l'impression pour y faire les changements, corrections et additions qu'il croyait convenables.

On a encore du P. Fabre une traduction de toutes les oeuvres de Virgile qui a paru à Lyon, avec des dissertations, des notes, et le texte latin en 1721 et qui a été réimprimée dans la même ville en 1741 en 4 vol in 12.

une traduction en prose des Fables de Phèdre, avec le texte, des notes et la vie de Phèdre, Paris 1728 in 12

Une édition des Métamorphoses d'Ovide avec des notes, in 12.

un abrégé latin de la fable, plus étendu que l'appendix si estimé du P. Jouvency

la table de l'histoire de M. de Thou, traduite en françois.

Il avait aussi commencé la table du journal des savants dont il se déchargea peu après sur M l'abbé de Claustre à qui l'on est redevable de cet utile ouvrage.

Enfin il avait poussé beaucoup plus loin la continuation de l'histoire ecclésiastique que ce qu'il y en a d'imprimé ; mais les 2 derniers volumes ayant été changés en quantité d'endroits par des mains étrangères, et lui étant d'ailleurs défendu de donner de nouveaux volumes de cette continuation, il n'a rien fait imprimer depuis de cet ouvrage.

Le P. Fabre travaillait avec une extrême facilité et ceux qui se trouvaient dans sa chambre lorsqu'il composait, n'étaient pas capables de le distraire. C'était un homme plein de douceur, de modestie et de candeur qui s'est fait aimer et estimer de tous ceux qui l'approchaient et qui a été généralement regretté de ses confrères et de ses amis, lorsque Dieu l'appela à lui le 22 octobre 1753 sur les 7 h. du soir.

(Moréri)

Cet article a été communiqué par M. l'abbé Goujet, auteur de la Lettre sur le P. Fabre qu'on vit dans le journal de Verdun de janvier 1754 et qui a été mieux informé depuis l'impression de la dite Lettre.

On remarque dans la Continuation de l'Histoire ecclésiastique de M. de Fleury par le P. Fabre, de l'érudition et beaucoup de facilité à écrire ; mais on n'y retrouve ni l'esprit, ni le discernement, ni le caractère, ni le style, ni la justesse d'esprit de M. Fleury. Il y a même des fautes de traduction assez singulières, et le P. Fabre y entre souvent dans des détails qui ne sont pas convenables à la gravité et à l'importance de sa matière. (Ab. Advocat)

Jean Claude Fabre fut reçu sous-diacre le 31 mars 1693, âgé de 25 ans, après avoir fait 3 ans de philosophie, 3 ans de théologie à Paris et avoir enseigné 2 ans la seconde à St Quentin

on dit : Jean Claude Fabre de Paris entré en 1693, fut exclu en 1709 pour le dictionnaire de.... admis à rentrer en 1716. A donné :

(1 une édition du dictionnaire de Richelet, 2 vol. in fo.
(2 une traduction de Virgile, 2 vol in 12.
(3 un dictionnaire latino-gallicum.
(4 continuation de l'histoire eccl. de M Fleury du 20e vol. exclusivement au 36e inclusivement.
(5 traduction de Phèdre

Voir : Eloge par Goujet, dans le journal de Verdun de janvier 1754.

Hoefer : Nouvelle biographie générale, Paris, Didot, 1856, T. XVI, col. 928 =

Jean Claude Fabre, écrivain ecclésiastique et pédagogique français, né à Paris en 1668, mort dans la même ville le 22 oct. 1753. Il entra chez les Pères de l'Oratoire et y professa avec distinction. Une édition du Dictionnaire de Richelet, in 1709, dans laquelle il inséra des articles hardis sur des matières de théologie contestées et d'autres morceaux trop satiriques, le forcèrent de quitter l'Oratoire. Il y rentra en 1715 et y mourut à l'âge de 85 ans. Son principal ouvrage est une continuation de l'Histoire ecclésiastique de l'abbé Fleury, Paris, 1734, 16 vol. in 4. D'après la Bibl. sacrée : « le P. Fabre était un homme plein de modestie et de douceur, qui avait le rare talent de se faire aimer et estimer de tous ceux qui l'approchaient. Il avait une mémoire prodigieuse et écrivait avec une

extrême facilité ; mais on ne trouve dans son Histoire, ni l'esprit, ni le goût, ni le discernement de l'écrivain célèbre qu'il a continué." On a encore de lui :

- Generalis Diction. latino gallici Epitome. Lyon. 1715. in 8.
- Entretiens de Christine et de Pélagie, Douai, 1717. in 12.
- Appendix de Diis et heroibus poeticis, Paris, 1726. in 12.
- Il a eu part à la traduction de l'Histoire universelle de De Thou.
- " " à l'édition du dictionnaire des cas de conscience de Lamet et de Fromageau en 1733
- une édition des Métamorphoses d'Ovide en 1725.
- une édition et une traduction des fables de Phèdre
- une traduction des oeuvres de Virgile en 1721.

M.M. 607, 3e catalogue, N 537 =

Jean Claude Fabre, de Paris, entré à Paris en 1693, prêtre le 26 février 1695, exclus, rentré, mort en 1753.

Listes des Assemblées =

1696	Toulon	Oct.
1699	Le Mans	"
1702	Nantes	
1705	Riom	
1708	Lyon séminaire	
1711	Absent	) exclu
1714	"	
1717	Douai	
1720	Boulogne	
1723	Troyes S. Esprit	
1726	Montmorency	
1729	"	
1732	"	
1733	"	
1736	"	
1739	"	
1742	"	
1745	"	
1746	"	
1749	"	
1752	"	

Nécrologe =

Mort à S. Honoré le 22 octobre 1753. C'était un écrivain exact et infatigable. La continuation de l'Histoire ecclésiastique de M. l'abbé Fleury est un monument de son amour pour l'Eglise.

Notes mss. de l'abbé Deghilage = (Voir Dossier Douai)

arrivé à Douai le 20 avril 1716
au service de la paroisse de 1716 à 1719

Chaudon et Delandine = Dictionnaire historique, Paris, Ménard, 1822, t. X. p. 190 =

Jean Claude Fabre, né à Paris en 1668 d'un père chirurgien, entra chez les Pères de l'Oratoire et y professa avec distinction.
Une édition du Dictionnaire de Richelet, dans laquelle il inséra qqs articles sur les matières de théologie contestées et d'autres morceaux trop satiriques, l'obligèrent de sortir de sa congrégation.
Il y rentra en 1715 et y mourut le 22 octobre 1753 dans la maison de S. Honoré à Paris, à 85 ans.
C'était un homme plein de douceur, de franchise et de modestie. Il avait prêché avec qq. succès et son esprit se pliait facilement à tous les genres d'études.
On a de lui :

1 – l'édition du Dictionnaire de Richelet, revue, corrigée et augmentée en 2 vol in f° à Lyon, 1709 sous le titre d'Amsterdam. Il y en a eu plusieurs réimpressions.

2 – un petit Dictionnaire latin et français, in 8, dressé sur les meilleurs auteurs classiques et dont on a fait plusieurs éditions.

3 – une traduction des Oeuvres de Virgile, avec des dissertations, des notes et le texte latin, à Lyon, en 3 volumes 1721 – réimprimée en 1741 en 4 vol. in 12.
Cette version, lâche et prolixe, n'est guère au-dessus de celle de Martignac.

4 – une continuation de l'histoire ecclésiastique de Fleury en 16 vol in 4 et in 12
On en a une nouvelle édition, Caen 1777 en 13 vol. in 4
Le P. Fabre l'avait poussée beaucoup plus loin ; mais les deux derniers tomes ayant été changés en plusieurs endroits par des mains étrangères et lui ayant d'ailleurs été défendu de donner de nouveaux volumes, la suite est restée manuscrite.

5 – Entretiens de Christine et de Pélagie sur la lecture de l'Ecriture Ste, 1718, in 12.

6 – un abrégé de l'Histoire ecclésiastique, en manuscrit.

7 – La table de la traduction française de l'Histoire du Président de Thou in 4

8 – La traduction française en prose des Fables de Phèdre avec des notes critiques, morales et historiques imprimée à Paris, 1728, in 12, traduction qu'il ne faut pas confondre avec celle de René Prévost, publiée pour la 1e fois en 1702 et souvent réimprimée ; toutes les deux sont anonymes.

9 – Il avait aussi commencé la table du Journal des savants, continuée par l'abbé Declaustre à qui l'on est redevable de cet utile ouvrage en 10 vol. in 4.

Le Dictionnaire de Richelet – Genève 1680 in 4
" 1693, 2 vol in 4. Goujet dit que c'est l'édition la plus curieuse, si l'on doit appeler ainsi celle qui est la plus remplie d'obscénités et de traits satiriques."
Du vivant de l'auteur il en parut de nombreuses contrefaçons et réimpressions à l'étranger ; il en donna lui-même plusieurs éditions expurgées ou augmentées.
Après sa mort, divers érudits apportèrent leurs soins à des éditions nouvelles et y introduisirent des additions estimables
– le P. Fabre = Lyon (Amsterdam) 1709 in f°.
– Pierre Aubert = Lyon 1728, 3 vol in f° avec une bibliothèque des auteurs
– Goujet, Lyon 1759-1763, 3 vol. in f°

Bonardi = pages 317-320 =
Le P. Jean Claude Fabre est parisien. Il est rentré après la mort du roi dans la Congrégation, d'où on l'avait fait sortir à cause du fracas que firent ses additions au Dictionnaire de Richelet.
Le même livre fut cause de son exil en Auvergne.
Il a demeuré à Douai où il a appelé avec sa communauté et où les Jésuites et autres moines ont fait chanter des chansons insolentes et insipides contre lui nommément et contre les autres Pères, dont quelques-unes ont été imprimées et flétries par arrêt. Maintenant il demeure à Boulogne. A Douai, les Constituants l'appelaient le Diable boiteux.
Pendant son exil à Clermont, M. de Ribeyre, premier président, le voyant interdit a divinis par l'évêque et sans biens, le recevait souvent à sa table. Mais les Jésuites ayant fait écrire par la Cour, le magistrat le pria de ne plus venir chez lui, mais il ne laissait pas de lui fournir charitablement de quoi vivre.
L'intendant avait aussi de l'amitié pour lui : c'était M. Turgot de St Clair.

Sur la fin, ennuyé de son état et de sa misère, on dit qu'il se lia avec les Jésuites et qu'ils le firent rétablir par l'évêque. Apparemment que le Sup. général et le Conseil de l'Oratoire ne l'ont pas su, puisqu'ils l'ont reçu dans la Congrégation.

Il fut obligé de se faire précepteur chez un marchand de Clermont appelé Girard.

Les libraires de Lyon ne voulurent pas qu'il retranchât les choses trop libres de Richelet. Aussi les augmenta-t-il plutôt et ajouta nombre d'articles contre les Jésuites et en faveur de Port-Royal, qui causèrent tout le fracas.

Le P. Fabre a certainement du savoir, de l'esprit et du goût.

Le P. Général le renvoya dès qu'il vit le bruit et bien avant son exil.

On écrit de Lyon (en 1720) qu'il y fait imprimer une traduction de Virgile et que plusieurs personnes de mérite qui ont vu son manuscrit, l'estiment fort.

Je crois qu'il a fait imprimer à Douai quelques chansons ou cantiques sur la lecture de l'Ecriture Ste et autres que j'ai.

Il a fait imprimer à Lyon en 1725, <u>L'apparat du dictionnaire français et latin de Danet</u>, in 8°, fort augmenté, chez Dupléin.

Les Jésuites mettent son édition de Richelet au nombre des livres jansénistes. Voyez leur <u>bibliothèque jansénienne</u>, p. 294, où ils disent qu'il y a beaucoup d'obcénités et d'hérésies.

Le P. Bougerel l'appelle Jean Claude et dit qu'il a enseigné la philosophie à Toulon et lui attribue <u>Dictionnarium latino-gallicum</u>, que je crois de M. Magnez.

Un de ses amis, qui l'a connu à Clermont, m'a assuré que M. de Ribeyre ne l'avait jamais reçu à sa table et ne lui avait fait aucun bien ; mais qu'il avait d'abord vécu, très mal sans doute, du peu d'argent qu'il avait reçu de son libraire et ensuite, jusqu'à ce qu'il fût précepteur, de ce que le Père Le Tellier lui avait envoyé, en conséquence des plaintes qu'il lui avait faites de sa misère. Je crois que c'est 50 écus, deux fois. Cette personne ne sait comment il obtint permission enfin de dire la messe ; mais elle ne croit pas qu'il se fût raccommodé avec les Jésuites, puisqu'il n'avait point de pouvoirs pour prêcher ni confesser et qu'il était toujours exilé. A l'égard des sentiments, on prétend qu'il ne s'en met guère en peine et que c'était plutôt par caprice ou intérêt que par zèle qu'il avait dit du P. Quesnel et des Jésuites ce qui excita l'orage contre lui. La société prit prétexte des choses trop libres sur les moeurs, ajoutées dans le Richelet.

Le P. Fabre sait fort bien les belles-lettres et les a professées avec éclat dans la Congrégation. Ce qui fait qu'on était surpris que pendant son exil les Pères de l'Oratoire déclamaient au lieu de le secourir, sachant qu'il n'avait pas de bien ; lui avaient défendu leur maison par ordre du Général.

De ce qu'il a retiré des libraires, il s'est fait une pension viagère de 50 écus.

En 1725 on a imprimé de lui à Paris, chez la veuve Guérin, deux volumes in 12 pour servir de suite à l'histoire ecclésiastique de M. Fleury, lesquels se sont si bien vendus qu'on les a d'abord réimprimés in 4 et dans la même forme. Mais le titre de : <u>Suite de M. Fleury</u> et l'envie d'avoir une histoire complète ont peut-être plus contribué au débit de l'ouvrage que sa solidité. On se plaint surtout qu'il ne cite point ses garants et que les matières ne sont pas assez digérées, ni le style assez châtié. Ce qui vient surtout de ce qu'il va trop vite.

La <u>Bibliothèque des livres nouveaux</u>, juillet 1726, en parle avantageusement. au lieu que l'Abbé Desfontaines n'en avait pas dit de bien dans le <u>journal de Paris</u>

On promet que les volumes suivants vaudront mieux.

Patouillet : Dictionnaire des livres jansénistes, Anvers, 1752. t. I. p. 455 =

Discours mis à la tête du 33e volume de la continuation de l'histoire ecclésiastique de M. l'abbé Fleury par le P. Fabre, de l'Oratoire, 1734, depuis l'an 1562 jusqu'à 1563.

On trouve dans ce discours une proposition injurieuse à l'Eglise et qui heurte de front la promesse que J. C. lui a faite que les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais contre elle. C'est que, dans le 14e siècle, les Pasteurs de l'Eglise romaine n'avaient ni règle sûre, ni instruction solide pour se conduire.

On fait aussi dans ce même discours un précepte indispensable de rapporter positivement à Dieu toutes nos actions par le motif de l'amour divin, doctrine condamnée dans Quesnel.

C'est ce même Père Fabre, continuateur de Fleury, qui dans le livre 131. N° 74, page 522 et 523 du tome 26 édition in-12 de 1727 a traduit ainsi ces paroles d'Erasme, qui voulait mettre l'Ecriture Ste entre les mains de tout : « Me auctore, sacros libros leget Agricola, leget Faber, leget Latomus. » (La 3e proposition d'Erasme, condamnée par la Sorbonne) et qu'il sera cause que Agricola, que Faber, que Latomus, liront les livres sacrés. L'Oratorien en délire a cru que ces mots : Agricola, Faber et Latomus étaient ici 3 noms d'Agricola, Faber et Latomus étaient ici 3 noms d'hommes et que la Sorbonne pouvait condamner et condamnait en effet une proposition parce qu'elle conseillait à 3 personnes de lire l'Ecriture Sainte.

On peut juger à ces traits quelle est la foi, quelle est la science du P. Fabre. Aussi a-t-il eu défense de pousser plus loin la continuation de l'Histoire de Fleury.

Quérard = La France littéraire, Paris, Didot, 1829, t. III, p. 52 =

— Appendix de diis et heroibus poeticis, ou abrégé de l'histoire poétique qui traite des dieux et des héros de la Fable, avec des notes qui servent d'explications au texte latin et aux principales difficultés qui s'y trouvent, mises en français pour la facilité des commençants. Paris, 1726, in 12.
Ouvrage plus étendu que celui du P. Jouvency.

— Entretiens de Christine et de Pélagie, maîtresse d'école sur la lecture des Epîtres et évangiles des Dimanches et Fêtes. Sans indication de lieu (Douai) 1717, in 12.

— Fables de Phèdre, traduction nouvelle avec des notes, 1728

— generalis Dictionarii latino-gallici epitome, Lugduni 1715
— 1726
— 1740
— 1759 – in 8

— Histoire ecclésiastique pour servir de continuation à celle de l'abbé Fleury (a commencé du 21 volume) Paris, 1734, 16 volumes in 4 et in 12.

Deux volumes furent saisis et déposés à la Bastille. Il fut défendu à l'auteur de continuer cet ouvrage. L'abbé Goujet dit dans son catalogue manuscrit qu'il a retouché le mss. du P. Fabre.

— Oeuvres de Virgile, traduites en français avec des notes critiques et historiques, 1721.

— Il a eu part à la traduction de l'Histoire universelle de de Thou (1734)

— Il a édité le Dictionnaire français de Richelet 1709

— " le dictionnaire des cas de conscience de Lamet et Fromageau (1733)

— Une édition estimée des Métamorphoses d'Ovide en latin (1725)

— Une édition en latin des Fables de Phèdre (1731)

---

25 Avril 1747.

R. P. Sabre.

Archives Nationales S 6771.

Acte Testamentaire qui contient mes dernières volontés

Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.......

Comme je sens mes jours s'écouler rapidement, mes infirmités s'accroître et les débris de ma pauvre machine m'avertir à chaque moment d'une prochaine ruine; j'ay jugé à propos de marquer icy mes dernières dispositions, et quel employ je souhaitte qu'on fasse du peu de bien que je laisserai après ma mort que je prie le Seigneur de rendre heureuse en me pardonnant toutes mes offenses et tous les violements de sa sainte volonté; tous mes effets ne consistent qu'en argent et en livres et en quelques petits meubles, les rentes dont je jouissais étant toutes viagères et par conséquent éteintes à ma mort.

Je commence donc à renouveller la protestation constante que j'ay toujours faite de vivre et de mourir dans la religion de Jésus-Christ, enseignée par ses apostres et qui n'est autre que la catholique, apostolique et

IESVS MARIA COLLECTION DU P. INGOLD

romaine, pour la défense de laquelle je suis prêt de don=
=ner ma vie, toujours attaché au centre de l'unité, dont
je n'ay jamais eu la moindre pensée de dore départir,
sans entrer néanmoins dans les contestations qui divi=
=sent aujourd'huy les fidelles et sur lesquelles je me suis
contenté de gémir, en voyant l'abus qu'on fait de l'auto=
=rité du pape et du roy; dont on a surpris la religion
dans le funeste dessein de faire passer en dogmes des nou=
=veautés qui sappent la foy et la morale de l'Evangile
dans leurs principes; le progrès qu'a fait l'erreur m'a
sensiblement attristé, et pour faire voir que je n'y voulois
prendre aucune part, j'ay appelé au futur concile
de la Bulle Unigenitus, du Saint-Père Clément
XI, qui est devenue dans l'Eglise, la pomme de discorde,
je fis cet appel en mil sept cent dix-huit, ayant
attendu ce temps là pour me conformer à la conduite de
Monseigneur le cardinal de Noailles, mon archevêque,
qui publia son appel alors, auquel adhéra le révérend
Père De La Tour, mon général, en sorte que je n'ay rien
voulu faire avant eux et que je n'ay rien fait depuis
ny rappel ny acte d'adhésion, dans la persuation où
j'ay toujours été que mon seul et premier appel

était suffisant.

A l'égard de mon temporel, comme M. Hippolite Louis Guérin, marchand libraire en la rue St. Jacques à Paris, a toujours été mon amy, et que d'ailleurs il est dépositaire de quelque argent que je luy ai remis et dont j'ai son billet qu'on trouvera dans mon porte-lettres il ne refusera pas d'accepter le choix que je fais de luy pour être l'exécuteur de mes dernières volontés, comptant qu'il voudra bien s'y prêter, après tous les témoignages d'amitié qu'il m'a donnez, et toutes les bontés qu'il a eues pour moy; le priant de les continuer à mon neveu le plus jeune des enfants de feu mon frère, que j'institue par ces présentes mon héritier et légataire universel le chargeant de satisfaire exactement aux legs cy-dessus mentionnez.

Je laisse donc à ma nièce Marie Sabre, mariée à un peintre nommé Mr. Descours, la somme de mille livres que monsieur Guérin luy payera ou tout à la fois, ou en deux termes, et à son frère aîné, jeune homme fort dérangé dans ses mœurs et dans sa conduite, la somme de cent cinquante livres seulement priant Mr. Guerin de ne luy distribuer cette somme que par partie

pour fournir à ses vrays besoins, parceque en la lui remet=
=tant tout entière, il y a lieu de croire qu'adonné au vin et à la débauche, comme il est, il en feroit un mauvais usage. ——————

Comme j'ay encore deux autres nièces, filles de deux de mes soeurs, je laisse à la première nommée Jeanne de Lavallée, la somme de cent livres et à la seconde mariée à un nommé Renaud la somme de Cent cinquante livres.

Je laisse de plus à la maison dans laquelle il pla=
=ra à Dieu de m'appeller à luy, la somme de Cent livres pour la dédommager des frais de ma maladie et de mes funérailles et à notre frère Chirurgien douze livres et autant à l'Infirmier. ——————

Je laisse à l'hôtel-Dieu de Montmorency la somme de quatre cens livres qui sera remise au receveur des deniers de cet hôpital pour être employé au soulagement des pauvres. ——————

Si après ma mort, il se trouve quelque argent dans mon bureau, le Révérend Père Supérieur de la maison les remettra à Mr Guérin pour en faire l'employ suivant mes volontés. ——————

Tous les livres qui sont dans ma chambre étant

a moy, n'en ayant aucun de la Bibliothèque, Mr Guerin aura la bonté de les vendre au proffit de mon héritier Louis Fabre, exceptez ceux que je donne à quelques uns de nos frères; comme les quatre volumes des méditations sur l'Evangile par Mr Bossuet, au frère Antoine de la sacristie, deux volumes d'Élévation sur les mystères du même auteur, au frère Pierre de la dépense; les Psaumes de David en trois volumes avec des réflexions au frère Claude de la Lingerie, l'histoire des Juifs par Joseph en cinq volumes au frère Jacques Coupart de Montmorency; les Principes de la foy de M. Duguet trois volumes au frère Seyer de la Sacristie, la Bible en françois, traduction de M. Legros au frère Joseph.

Je laisse aussy au frère Oliviers un des portiers la somme de douze livres, six livres au cuisinier, et autant aux trois enfants de sacristie.

Tous les meubles de ma chambre étant à moy à l'exception d'une petite commode, d'une petite table de l'estampe qui est audessus de la porte, deux autres estampes qui sont dans l'alcôve, dont l'une est

le portrait de Mr le Cardinal de Bérulle et l'autre un Christ; tous mes meubles dis-je seront remis à mon neveu, que j'institue, comme j'ay déjà dit, mon légataire universel; ces meubles consistent dans un lit à tom-beau, garny de deux matelats, d'un lit de plume, d'une courte-pointe d'indienne, et une couverture de laine, mon bureau, un fauteuil de tapisserie et deux tabourets, un autre fauteuil de cannes, un autre de paille, quatre chaises de canne, un miroir sous sa bordure, et toutes les estampes quatres et tableaux, exceptés ceux dont il est fait mention cy-dessus et qui sont à la maison.

Et pour exécuteur de ce présent testament, je renouvelle la nomination de Mr Guerin que j'ay déjà faite dès le commencement me flattant qu'il ne me refusera pas cette grâce, quoique elle luy doive causer quelque embarras, étant la dernière que j'ay à lui deman-der, je le prie d'accepter en pur don ma montre à répé-tition comme une faible marque de mon souvenir et de retenir ceux de mes livres qu'il croira luy faire plaisir; c'est le moins que je puisse faire en mourant pour reconnaître toutes les bontés qu'il a eües pour moy et que je le prie de continuer à mon neveu en

l'aidant de ses bons conseils.

Fait à Paris dans notre maison de l'Oratoire de la rue St Honoré me trouvant dans une plaine et parfaitte santé autant que mon âge peut le permettre, et jouissant de toute la raison et de tout le bon sens nécessaires pour de semblables dispositions le vingt cinq du mois d'Avril de la présente année, mil sept cent quarante sept. Signé Sabre, Prêtre de l'Oratoire; au dessous est écrit + En apostille, je laisse à Mr Simonnot ma tabatière d'argent, afin qu'il se souvienne de moy comme de son amy; je laisse au Père Sauge de cette maison le petit portrait de Jansénius que j'ay dans ma chambre, à mon chambrier un écu de six livres.

Es marges dudit Testament sont les mentions suivantes

Controllé à Paris, le vingt sept Octobre mil sept cent cinquante trois, reçu douze livres, signé Blondelü.

Veu au greffe des insinuations du chastelet de Paris le vingt sept Octobre mil sept cent cinquante trois Signé Thierry.

Au dessous est écrit Signé et paraphé au désir de l'acte de dépost passé devant les notaires à Paris

Soussignez cejourd'huy vingt sept Octobre mil sept cent cinquante trois, Signé H. L. Guerin, avec Jourdain et Laisné notaires avec paraphes.

L'Original dudit testament a été déposé pour minutte à Me Laisné l'un des notaires soussignez par sieur Louis Hippolite Guérin, Libraire et Imprimeur à Paris, y demeurant, Rue St Jacques, paroisse St Benoist, suivant l'acte du vingt sept Octobre Mil sept cent cinquante-trois. Le tout demeuré audit Me Laisné Notaire qui a délivré cesdites présentes cejourd'huy Quatorze février mil sept cent cinquante-quatre.

Jourdain Laisné.